



## QUAND L'ÉTAT ASSUME SES CHOIX

Une partie de l'été a été marquée par la polémique sur les nominations à la tête d'institutions culturelles. Chasse aux sorcières, ou affirmation d'orientations politiques ?

Juillet est en France, traditionnellement, le mois du théâtre, grâce à Avignon, dont la vogue continue. Et de fait, juillet 2013, en matière de théâtre, s'est bien débrouillé. Pas seulement parce que l'édition du Festival, la dernière pilotée par le tandem Archambault-Baudriller, a généralement été considérée comme plutôt bonne. Les postures théâtrales, de celles dont le spectacle vivant est seul capable, ont pimenté le début de l'été. C'est que la ministre de la culture s'est piquée de prendre des orientations, et donc des décisions. Elle s'est attaquée à un des sujets les plus sensibles : la direction des grands théâtres. La charge a été menée sans vergogne par le précédent ministre de la culture, Frédéric Mitterrand, celui-là même qui avait brutalement privé, pour des raisons peu convaincantes, Olivier Py d'un nouveau mandat à l'Odéon : Aurélie Filippetti serait sectaire. Ses adversaires ont-ils posé le problème sur le plan des choix artistiques et des choix de politique culturelle ? Non. Il n'a été question que de personnes : le maintien ou pas de Daniel Benoin à Nice, après quatre mandats (le maximum possible), celui de Jean-Paul Besset à Montpellier.

C'est pourtant de bien autre chose qu'il s'agit. Frédéric Mitterrand ne convenait pas quand il affirmait a posteriori qu'il avait écarté Olivier Py parce que l'Odéon n'avait pas une programmation assez européenne. Les arguments d'Aurélie Filippetti sont plus solides, c'est-à-dire plus fondés.

Le premier choix assumé par la ministre est le rééquilibrage hommes femmes. Cela répond à une conviction personnelle, mais cette conviction, qui s'appuie sur des faits, est partagée avec beaucoup d'autres. Le sujet fait l'objet d'un projet de loi. Le ministère de la culture s'inscrit donc dans un courant général, avec des retards importants à combler. La ministre a installé en mars dernier un "comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication". Dans la perspective du projet de loi, un rapport d'information a été consacré au Sénat à "la place des femmes dans l'art et la culture" ([www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-704-notice.html](http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-704-notice.html)). Le titre du rapport, fait au nom

de la délégation aux droits des femmes par Mme Brigitte Gonthier-Maurin, est tout un programme : "il est temps de passer aux actes". On peut y lire des chiffres parlants. Notamment ceux qui sont repris de l'étude commandée par Laurence Equilbey l'an dernier, et qui relève que 82% des postes dirigeants de l'administration culturelle étaient occupés par des hommes en 2012. Il n'y avait que cinq femmes à la tête d'un Centre dramatique national, pour 29 hommes. Dans les opéras, 24 hommes et une femme. Les premières données de l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes dans la culture et de la communication (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Pohtiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes>) donnent les mêmes résultats. Le rééquilibrage est bien une politique ministérielle, encouragée par le rapport Gonthier-Maurin, qui fait dix-neuf recommandations, parmi lesquelles "un objectif de représentation équilibrée des femmes dans toutes les administrations et les institutions culturelles."

### MAÎTRE DU JEU

La politique ministérielle assume aussi des choix artistiques. L'Etat a ses préférences, et les fait connaître. L'un des moyens de sa politique est la nomination des personnalités appelées à la tête des institutions : quel théâtre proposer dans les institutions subventionnées ? faut-il y faire les mêmes choses que dans le théâtre privé, ou affirmer une différence qui justifie le niveau de l'intervention publique et l'exigence associée au label ?

L'Etat est, traditionnellement, maître du jeu. Mais que faire quand il est contesté par ses partenaires locaux, qui se trouvent être majoritaires dans les financements ? Le problème ne date pas d'aujourd'hui, il se règle en général par un consensus final ; cela reste vrai pour la plupart des nominations, y compris celles qui ont été faites ces derniers mois. L'Etat garde encore - pour combien de temps ? - l'autorité des labels, auxquels les collectivités territoriales sont sensibles. Ces dernières ont elles-mêmes fait, en ce mois de juillet, un pas vers des politiques concertées et réfléchies

sur le spectacle vivant : la FNCC qui certes est plus un pouvoir d'influence que de décision, a signé pour les scènes non labellisées et les festivals, avec le Syndicat national des scènes publiques et France-Festivals, une "charte des missions artistiques et territoriales" qui fixe un cadre aux relations entre les uns et les autres. Philippe Laurent, président de la FNCC, il reste maintenant "à convaincre les élus et leurs équipes de l'inclure comme horizon de leur dialogue avec les scènes permanentes et festivals situés sur leur territoire"

### LES AMATEURS, LE JEUNE PUBLIC

Derrière l'écume, aussi, quelques mouvements profonds se dessinent. Sur le théâtre amateur, d'abord. Les relations du ministère de la culture avec les pratiques amateurs ont toujours été difficiles : manque d'intérêt souvent, conflits à gérer avec certains professionnels dont le ministère était plus proche que des amateurs. Les choses bougent lentement, mais elles bougent, grâce à une bonne coopération entre la Direction de la création au ministère, qui a en charge la question des amateurs, et "Arts vivants et départements", fédération des agences départementales. Voilà plusieurs années maintenant que les deux partenaires poursuivent un travail de réflexion commun. L'un des moments de cette réflexion a été la présentation, à Avignon, d'une étude sur les comédiens amateurs. Menée dans deux départements, Moselle et Val d'Oise, elle donne une image nette des pratiquants et de leurs accompagnants, utile pour une meilleure compréhension du milieu, donc pour une politique adaptée, qu'on peut espérer pour bientôt.

Et puis, un bon espoir pour le théâtre jeune public, lui aussi longtemps parent pauvre. L'action de fond menée dans la concertation par les professionnels et les associations sous l'impulsion efficace de Geneviève Lefaure et *Scène(s) d'Enfance et d'Ailleurs* porte ses fruits. Un an après la proclamation d'un "Manifeste" pour le jeune public qui comprenait notamment la proposition d'une "Saison jeune public", cette dernière est annoncée, avec le soutien du ministère de la culture.